



N° 26-05-51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 28 mai à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents : 24

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOU - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Samia BELKHIR - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - Mme Anne LESUR - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Anne-Laure SIGWALD.

Absents : 5

M. Jimmy FERNANDES - M. Philippe HERCYK - M. Francis CHENIN - Mme Régine BULTEL - M. Daniel MEI

Pouvoirs : 5

M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME
M. Francis CHENIN pouvoir à Mme Myriam MARMECHE
Mme Régine BULTEL pouvoir à Mme Bouchra DERKAOU
M. Daniel MEI pouvoir à Mme Anne LESUR

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	21/05/2026
Date d'affichage	21/05/2026

Objet : Approbation du plan de formation 2026 pour les agents de la Ville

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.115-4 et L.421-1 à L.423-10,

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-51-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026

VU le budget,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 mai 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, le plan de formation,

CONSIDERANT que le plan de formation présente, de manière synthétique et prévisionnelle, les besoins en formation de la collectivité ainsi que ceux des agents pour l'année 2026,

CONSIDERANT qu'il doit permettre d'anticiper le développement des services, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : D'APPROUVER le plan de formation 2026 pour les agents de la Ville, annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'AUTORISER en conséquence Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

Publiée - Notifiée le 03/06/2026

Certifiée exécutoire par le Maire

le 03/06/2026

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance
Ismène BERION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-51-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026